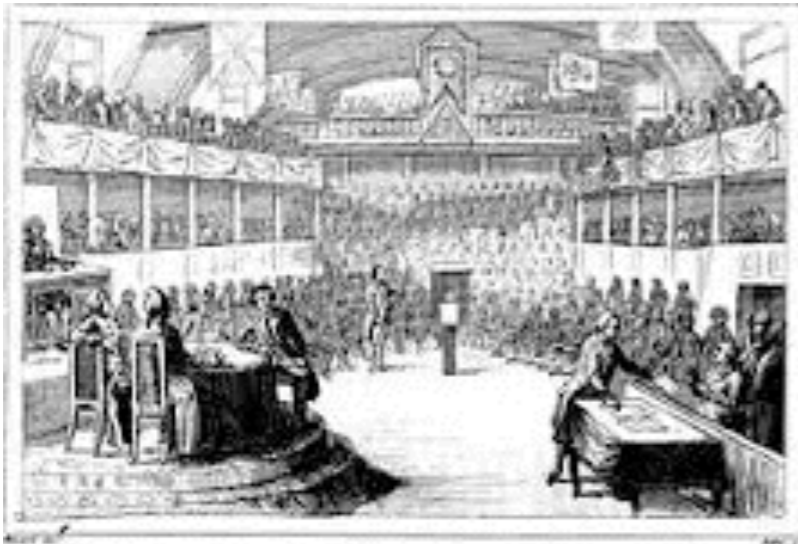


Le Procès de Louis XVI (décembre 1792)

jugé par les députés de la Convention nationale et défendu par trois avocats, il doit répondre aux accusations de trahison, et de conspiration contre l'État, après la découverte de documents compromettants dans « l'armoire de fer » le 20 novembre 1792. Le procès dure du 10 décembre au 26 décembre. Le 15 janvier, le débat pour décider du sort du roi aboutit au vote des députés qui décident à 387 voix sur 721 de la mort de l'ancien souverain déchu après l'abolition de la royauté et l'avènement de la Première République française.



Interrogatoire de Louis le dernier

L'exécution de Louis XVI (21 janvier 1793)

en application du jugement de mise à mort du roi par décapitation prononcé par les députés de la Convention nationale à la suite de son procès, a eu lieu le 21 janvier 1793 à Paris, sur la place de la Révolution (ancienne place Louis XV, devenue en 1795 la place de la Concorde). C'est un événement majeur de la Révolution française, et, plus généralement de l'histoire de France.

